



Agence internationale de l'énergie atomique

CIRCULAIRE D'INFORMATION

INF

INFCIRC/333
6 mai 1986

Distr. GENERALE

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

DECLARATION PUBLIEE LE 5 MAI 1986 PAR LES CHEFS D'ETAT
OU DE GOUVERNEMENT DES SEPT PRINCIPAUX PAYS
INDUSTRIALISES ET PAR LES REPRESENTANTS
DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

La déclaration ci-jointe est distribuée à tous les Etats Membres à la
demande du Représentant permanent du Japon.

86-01930
4583f

DECLARATION SUR LES CONSEQUENCES DE L'ACCIDENT NUCLEAIRE
DE TCHERNOBYL

1. Nous, Chefs d'Etat ou de gouvernement des sept principaux pays industrialisés et Représentants de la Communauté européenne, avons discuté des conséquences de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl. Nous exprimons notre profonde sympathie aux victimes. Nous restons prêts à fournir une assistance, médicale et technique en particulier, si la demande nous en est faite.

2. L'énergie nucléaire est et restera, si elle est convenablement gérée, une source d'énergie de plus en plus largement utilisée. Pour chaque pays, garantir la sûreté et la sécurité est une responsabilité internationale, et chaque pays exploitant des centrales nucléaires a une entière responsabilité pour ce qui est de la sûreté de conception, de fabrication, d'exploitation et d'entretien de ses installations. Chacun de nos pays respecte des normes rigoureuses. En outre, chaque pays se doit de fournir rapidement des renseignements détaillés et complets sur les urgences et accidents nucléaires, en particulier sur ceux qui pourraient avoir des conséquences transfrontalières. Chacun de nos pays accepte cette responsabilité, et nous prions instamment le Gouvernement de l'Union soviétique, qui ne l'a pas fait dans le cas de Tchernobyl, de fournir d'urgence de tels renseignements, comme nos pays et d'autres l'ont demandé.

3. Nous notons avec satisfaction que l'Union soviétique est disposée à entreprendre des discussions cette semaine avec le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous espérons qu'à la suite de ces discussions l'Union soviétique participera à l'analyse qu'il est souhaitable de faire après cet accident.

4. Nous saluons et encourageons les activités de l'AIEA visant à améliorer la coopération internationale concernant la sûreté des installations nucléaires, la maîtrise des accidents nucléaires et de leurs conséquences, et la fourniture d'une assistance mutuelle d'urgence. Partant des directives pertinentes de l'AIEA, nous demandons instamment que soit élaborée rapidement une convention internationale par laquelle les parties s'engageraient à présenter des rapports et des informations en cas d'urgence ou d'accident nucléaire. Cela devrait être fait dans les plus brefs délais.

le 5 mai 1986